



Païement du dividende

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Schweizerhall Holding S.A., du 30 avril 2004, a fixé les dividendes pour l'exercice 2003 comme suit:

Dividende brut par action	CHF 50.—
./i. impôt anticipé de 35%	<u>CHF 17.50</u>
Dividende net	CHF 32.50

Déposant

Les actionnaires détenant leurs titres en dépôt ouvert auprès d'une banque ne doivent rien entreprendre. Les banques de dépôt procéderont au versement sur le compte à l'échéance.

Titres à domicile

Les actionnaires détenant leurs actions nominatives à domicile ou dans un coffre bancaire recevront soit un chèque soit le dividende net leur sera versé sur leur compte de banque ou leur compte postale. Les chèques pourront être encaissés à partir du 5 mai 2004, à l'un des guichets de la UBS S.A. en Suisse ou chez leur banque.

Bâle, le 4 mai 2004

Schweizerhall Holding S.A.
Le président du conseil d'administration
Luzi A. von Bidder

252661